

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Meunier

<https://www.cadre21.org/membres/db6e167e1a0509c36ab0c6c1>

Date d'obtention : 2023-11-20 14:28:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode efficace, bienveillante qui est utilisée par des intervenants scolaires ayant suivi la formation afin d'aider nos élèves victimes de Sexto. De plus, l'intervention est rapide, et rassurante pour la sécurité de nos jeunes. En plus d'avoir un protocole d'entente avec notre policier socio-communautaire, confirme la rigueur des interventions et de l'application de ladite méthode d'intervention Sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Dés qu'un jeune se présentera à mon bureau ou qu'une situation me sera rapportée, la méthode d'intervention de Sexto sera déclenchée. Je rassurerai bien évidemment la victime en lui expliquant toutes les étapes de la démarche et je passerai au travers du questionnaire et du processus.

Par mes interventions et l'application de la méthode d'intervention Sexto, ce sera rassurant autant pour les jeunes et les parents afin qu'ils puissent être au courant des interventions précises et de la prise en charge lors d'une telle situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lorsque je devrai intervenir auprès des élèves, aucun jugement au contraire, beaucoup de bienveillance et de respect de la situation délicate seront au coeur de mon intervention, lors de la prise en charge avec eux. Je prendrai le temps d'expliquer l'importance de cette dénonciation et de mes prochaines actions : déclenchement de la méthode d'intervention Sexto et de ce que cela implique. Je demeurerai disponible pendant, après et lorsque les élèves auront besoin de mon aide tout au long de la démarche.

En tout temps, je serai disponible pour les écouter, les supporter et le guider dans leur bien être et leur sécurité.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

